

À publier immédiatement

Déneigement de toit : pensez sécurité

Rimouski, le 21 février 2019 – À la veille de précipitations de neige, la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent souhaite informer la population des risques associés au déneigement d'un toit. Au cours des dernières semaines, les services d'urgence du CISSS du Bas-Saint-Laurent ont d'ailleurs signalé un nombre inhabituellement élevé de blessures en lien avec le déneigement de toitures. Cette situation préoccupe la Direction de la santé publique.

Aussi anodin que cela puisse paraître, cette tâche comporte de nombreux risques pour la santé : chute de hauteur, ensevelissement, électrocution, malaise cardiaque, blessure musculaire, hypothermie et engelures.

Moyens de prévention

Si vous jugez nécessaire de déneiger votre toiture, la **Régie du bâtiment du Québec recommande de faire appel à des spécialistes pour s'acquitter de cette tâche**, car ceux-ci possèdent les équipements pour travailler de façon sécuritaire, sans se blesser et sans blesser les autres.

Toutefois, si vous décidez de déneiger votre toiture vous-même, la CNESST vous suggère les conseils de sécurité suivants :

- Autant que possible, déneiger un toit en pente en effectuant le travail à partir du sol, par exemple à l'aide d'un râteau de toit;
- Au sol, déterminer la zone de déversement de neige et s'assurer qu'aucune personne ne s'y trouve. Vous pouvez utiliser une corde de délimitation;
- Prévoir des mesures pour prévenir les risques d'ensevelissement que peuvent comporter certains types de toits en pente avec un revêtement lisse (par exemple, la tôle) et les abris de toile temporaires;
- Puisque le détachement soudain de masses importantes de neige peut se produire sur les toitures inclinées, enlever la neige à partir du haut vers le bas du toit. Prévoir également une protection contre les chutes;
- Déneiger les abris de toile temporaires avec un râteau de toit. Il ne faut jamais effectuer le déneigement en poussant la toile à partir de l'intérieur, car l'abri pourrait s'effondrer.

Sachez que le déneigement d'une toiture est une opération risquée, autant pour les personnes qui sont sur le toit que pour celles qui circulent aux alentours. Outre les risques de chute, il faut également considérer la proximité d'installations électriques.

– 30 –

Information : Ariane Doucet-Michaud
Conseillère-cadre aux communications stratégiques
à la présidence-direction générale et relations avec les médias
418 734-2112 (bureau)
418 318-4751 (cellulaire)
ariane.doucet.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca
www.cisss-bsl.gouv.qc.ca